

"NOËL ET SES FEERIES"
REGLEMENT DU JEU

Nature de l'animation proposée.

L'Association des Commerçants/Artisans A.C.T.I.V. organise en partenariat avec la ville de Carvin une animation commerciale du :

VENREDI 12 DECEMBRE AU MERCREDI 31 DECEMBRE 2025.

Jeu gratuit et sans obligation d'achat avec tirage au sort.

Bienvenue chez les Commerçants/Artisans participants.

A GAGNER :

- **Une voiture C3 CITROËN de couleur bleu Monte Carlo d'une valeur de 16 415.76€ TTC**
- **DES BONS D'ACHATS : 1 bons de 200€ TTC, 3 bons de 100€ TTC, 52 bons de 50€ TTC**
- **30 BOUTEILLES DE CHAMPAGNE d'une valeur de 19.90€ TTC**

Article 1 :

Le jeu se déroule du **vendredi 12 décembre au mercredi 31 décembre 2025.**

Pour participer, il suffit de compléter les bulletins de participation, puis de les déposer dans l'urne chez les Commerçants/Artisans participant à l'animation **jusqu'au mercredi 31 décembre 2025 inclus.**

Pour être valables, les bulletins de participation doivent être lisibles être dûment complétés : nom, prénom, date de naissance, téléphone, e-mail, tampon ou nom du commerçant. Tout bulletin illisible ou incomplet sera écarté.

Article 2 :

Ce jeu est interdit aux personnes de moins de 18 ans. Il est ouvert à toute personne physique (Sans obligation du permis de conduire) munie d'une pièce d'identité – carte nationale d'identité (CNI) ou passeport – **dont la date de validité n'est pas expirée à la date de participation (Au 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans).**

Sont exclues : les membres de l'Association ACTIV, les commerçants et artisans participant à l'animation ainsi que les commissaires de justice d'Acte et Ose.

Article 3 :

Le tirage au sort de la voiture aura lieu le samedi 20 décembre 2025 : un bulletin sera tiré dans chaque urne des commerçants et artisans participants **le jeudi 18 décembre 2025.** Chaque bulletin sera déposé dans une urne et un ultime tirage sera effectué **sur la scène de la Place Jean Jaurès 62220 CARVIN, le 20 décembre 2025 à 20h00 en présence d'un Commissaire de Justice.**

A l'issue de l'animation, un second tirage au sort aura lieu le mardi 13 janvier 2026 à 9h30 au bureau d'ACTIV 16 rue Edouard Plachez 62220 CARVIN. Un bulletin sera tiré dans chaque urne des commerçants et artisans participants. Les gagnants seront prévenus par téléphone ou par mail.

Article 4 :

Le gagnant de la voiture se verra remettre son lot, au **Garage Citroën, 390 Rue Francisco Ferrer, 62220 Carvin.** Il disposera d'un délai d'un mois pour présenter les documents nécessaires à la mise en circulation du véhicule.

Les frais liés à ces formalités (assurance, carte grise, etc.) resteront entièrement à sa charge.

La remise des lots du second tirage aura lieu le LUNDI 26 JANVIER 2026 à la PIAC, 24 rue des lilas 62220 CARVIN à 19h00

Il sera alors procédé au tirage au sort des lots par les gagnants : des bons d'achats, des bouteilles de champagne (**présence obligatoire**, les gagnants devront être munie d'une pièce d'identité – carte nationale d'identité (CNI) ou passeport – **dont la date de validité n'est pas expirée à la date de participation (Au 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans).**

Aucun tirage au sort ne sera effectué pour les absents non excusés. Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou leur échange pour quelque cause que ce soit.

Article 5 :

L'association organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, l'opération devait être en totalité ou en partie annulée, reportée ou modifiée.

Article 6 :

Le règlement du jeu peut être consulté :

- Au bureau d'A.C.T.I.V., 16 rue Edouard Plachez 62220 CARVIN,
- Chez les Commerçants/Artisans participant à l'animation,
- Auprès de la SELARL ACTE & OSE HUISSIERS, 184 Rue du Vieux Château 62220 CARVIN.

Il est également visible sur le site internet de l'étude : <http://www.acteose.com>

Article 7 :

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont exclusivement destinées à l'Association des Commerçants/Artisans A.C.T.I.V.

Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

En application de la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, les personnes dont les données ont été collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant.

Elles peuvent exercer ce droit auprès du responsable de l'Association .

- Jeu gratuit et sans obligation d'achat -